

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François SALIOU, le Maire.

Présents : Jean-François SALIOU, Carole BONNIEC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Nathalie HAMON, Valérie HEUZÉ, Gilbert KERBOEUF, Isabelle L'ANTHOËN, Willy LE GOURRIEREC, Cyril LE QUERREC, Virginie LE ROLLAND, Isabelle RIOU, Karine THOMAS, Mickaël SADOU, Anthony PÉRON,

Excusés :

Secrétaire de séance : Virginie LE ROLLAND

PLAN DE RELANCE DU DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire fait part du courrier du Département concernant le plan de relance. Un fonds d'investissement exceptionnel à destination des communes a été voté par le Département et est doté d'une enveloppe de 10 millions d'€ pour la période 2020-2021. Un dossier a été présenté fin juillet au Département concernant la réfection de la toiture du presbytère pour un montant HT de 26 405 €. L'aide accordée est de 80 % pour les opérations inférieures à 50 000 € HT. Après délibération, le Conseil Municipal ACTE le principe de l'opération.

RENTRÉE SCOLAIRE 2020/2021

Monsieur LE HÉNAFF fait le point sur la rentrée scolaire.

Un nouveau protocole sanitaire a été mis en place par le Gouvernement en juillet : concerne l'école de LANMÉRIN :

- Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire, néanmoins les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance entre les élèves
- Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas
- Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde
- La limitation du brassage entre classes n'est plus obligatoire.
- Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et /ou de parents.
- La limitation du brassage dans les transports scolaires n'est plus obligatoire.
- L'accès aux jeux, la mise à disposition d'objets partagés (ballons, jouets, livres, jeux...) est permise

CP	CE1	CE2
8	15	18

LANNION TRÉGOR COMMUNAUTÉ

1- Proposition de la Commune concernant la mise en place de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le Conseil Communautaire doit, sur proposition des communes membres de la nouvelle Communauté, dresser une liste composée de noms : 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants. Aussi, nous nous demandons de bien vouloir proposer un commissaire (*aucune délibération n'est nécessaire, un simple courrier suffit*).

Monsieur Jean-Noël LE HÉNAFF se propose de devenir commissaire titulaire ou commissaire suppléant.

2- Proposition de la Commune concernant la Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire fait part du courrier du Président de LTC concernant la part communale du taux de la taxe d'aménagement 2021. Le taux restera le même qu'en 2020, à savoir 1.90 %. La TA est composée de deux parts :

- Une part départementale : taux de 2 % pour les Côtes-d'Armor
- Une part communautaire perçue par Lannion-Trégor Communauté : qui comprend la part de Lannion-Trégor Communauté de 0.8 % et la part communale de 1.90 %

3- Délibération du Conseil Municipal concernant la mise en place et la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire fait part du courrier du Président de LTC concernant la désignation d'un représentant pour la commission locale d'évaluation des charges transférées. Vu la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 23 juillet 2020, portant mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ; considérant que le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation du montant initial des attributions de compensation l'année. Considérant que chaque conseil municipal dispose d'un représentant au sein de cette commission. Le Conseil Municipal **DESIGNE** Monsieur Jean-François SALIOU représentant titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Lannion-Trégor Communauté.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur le Maire signale que le dernier PCS date de 2016. Il convient de le mettre à jour, suite aux élections municipales de 2020.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune et des moyens disponibles communaux ou privés sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Il convient de nommer un (e) responsable pour chaque cellule et deux coordinateurs

Cellule SECRÉTARIAT COMMUNICATION	Cellule TERRAIN	Cellule LOGISTIQUE
Responsable Anthony PÉRON	Responsable Fabrice BOURLIER	Responsable Mickaël SADOU
Jean-Noël LE HÉNAFF Karine THOMAS	Cyril LE QUERREC Carole BONNIEC	Virginie LE ROLLAND Gilbert KERBOEUF

QUESTIONS DIVERSES

LTC – spectacle pour les enfants : LTC met en place, avec le concours de quatre établissements culturels présents sur le territoire, une nouvelle saison jeune public des écoles élémentaires. Cette saison de spectacles permet à chaque enfant d'une école élémentaire d'aller au moins une fois au spectacle durant l'année scolaire. Le prix de la place est de 4.50 € par enfant. LTC contribue à faciliter le déplacement des écoles en prenant à sa charge le coût du transport des enfants et des adultes. En contrepartie, les communes ont été invitées par l'Agglomération à participer également à ces sorties sous la forme d'une prise en charge du coût du billet de chaque enfant.

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE de participer à cette prise en charge au prix de 4.50 € par enfant

Commerce : Monsieur le Maire signale qu'un compromis de vente a été signé ce jour.

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de nommer un représentant au **Comité Cantonal d'Entraide de Tréguier**. Une assemblée extraordinaire est prévue le mercredi 30 septembre à 20 h 00 à la salle des fêtes de Tréguier.

Après délibération Madame Isabelle RIOU est nommée représentante de la commune.

Station d'épuration : Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux.

Mairie : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier recommandé a été adressé à l'architecte Monsieur Philippe PRIGENT ainsi qu'à notre assurance GROUPAMA concernant des malfaçons sur la mairie neuve (boiseries, peintures extérieures et carrelage, porte des WC publics qui ne ferme plus).

Chaudière salle polyvalente : un technicien est passé hier faire la visite de contrôle avant la mise en chauffage pour l'hiver. La chaudière devrait tenir cette année mais il serait préférable de prévoir son remplacement. Un contact va être pris avec le conseiller en énergie partagée de LTC.

Columbarium : suite à un problème lors de la livraison, une plaque s'est cassée. Elle a été livrée hier et devrait être installée début de semaine prochaine.

Livraison de matériel : les illuminations de Noël ainsi que les tables et les chaises de la salle polyvalente ont été livrées cette semaine.

Cérémonie du 11 novembre : Annulée.

Séance levée à 21 h 25

Le Maire

Les Conseillers Municipaux